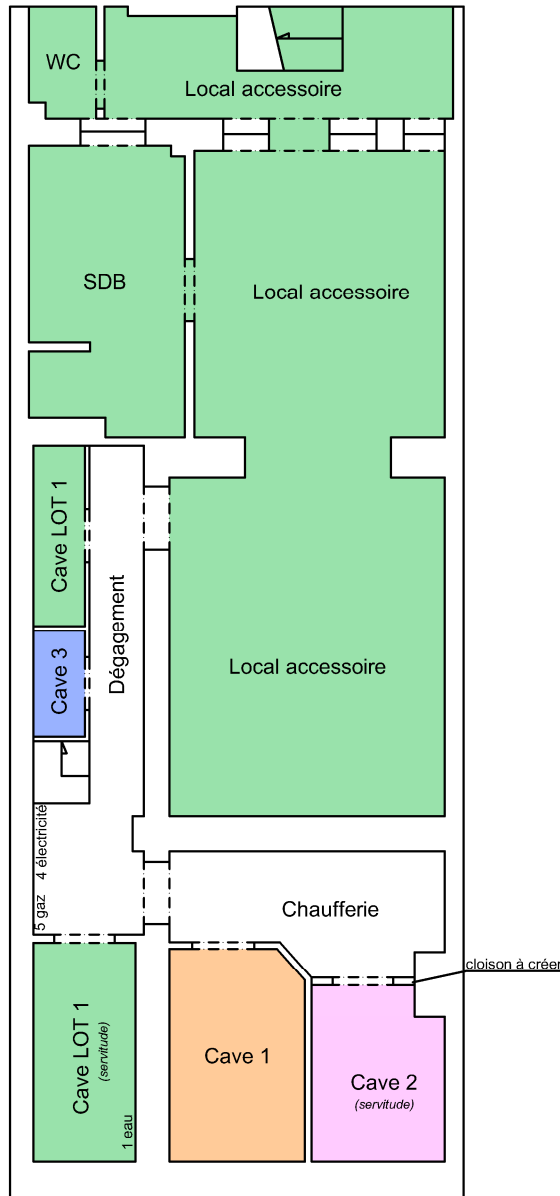
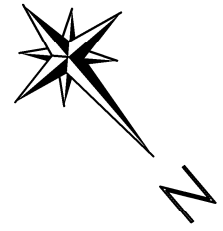





- Parties communes
- Parties privatives au LOT 1 (S.N.S.)
- Parties privatives au LOT C.1 (S.N.S.)
- Parties privatives au LOT C.2 (S.N.S.)
- Parties privatives au LOT C.3 (S.N.S.)

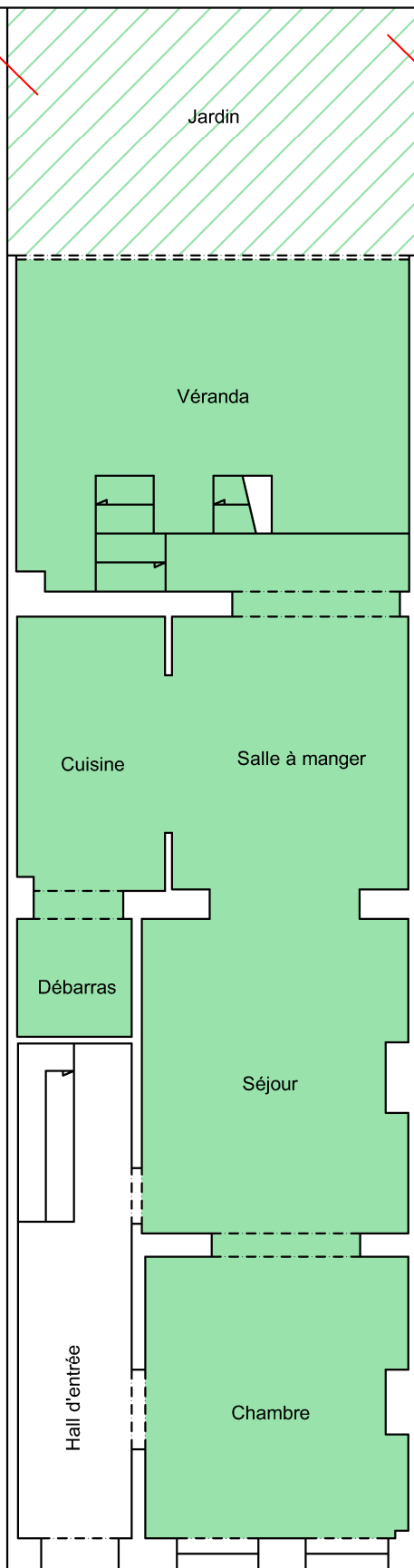
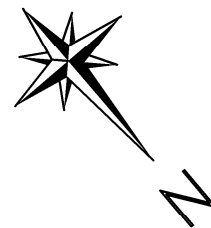


**Echelle 1/100**



Date : 15/01/2025	Avenue Félix Marchal, 19 à 1030 Schaerbeek Cadastré sous SCHAERBEEK, 5ème Division, Section C, N°65 M 2	LEBRUN Nicolas Géomètre-Expert - GEO14/1282 Rue Pierre de Puysseleer, 86 - 1180 Bruxelles Tel : 0486/03.06.67 - email : infogeoexpert@gmail.com
Echelle : 1/100 A4	Plan N°1 - Niveau : Sous-sol <small>Les plans ont été effectués, à titre schématique, pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Le plan de la parcelle est donné à titre indicatif, sur base cadastrale et sans reconnaissance des limites voisines et ne vaut pas plan d'alignement avec la voirie. Les plans sont réalisés suivant la situation de fait ; à la demande du requérant et sous son unique responsabilité. L'affectation des locaux est celle au jour de la visite, données à titre indicatif et sans reconnaissance préjudiciable. Le présent plan est valable sous réserve des éventuelles autorisations urbanistiques et de l'avis du SIAMU à obtenir au préalable.</small>	

-  Parties communes
-  Parties privatives au LOT 1 (S.N.S.)
-  Parties communes à jouissance exclusive au LOT 1 (S.N.S.)



**Echelle 1/100**

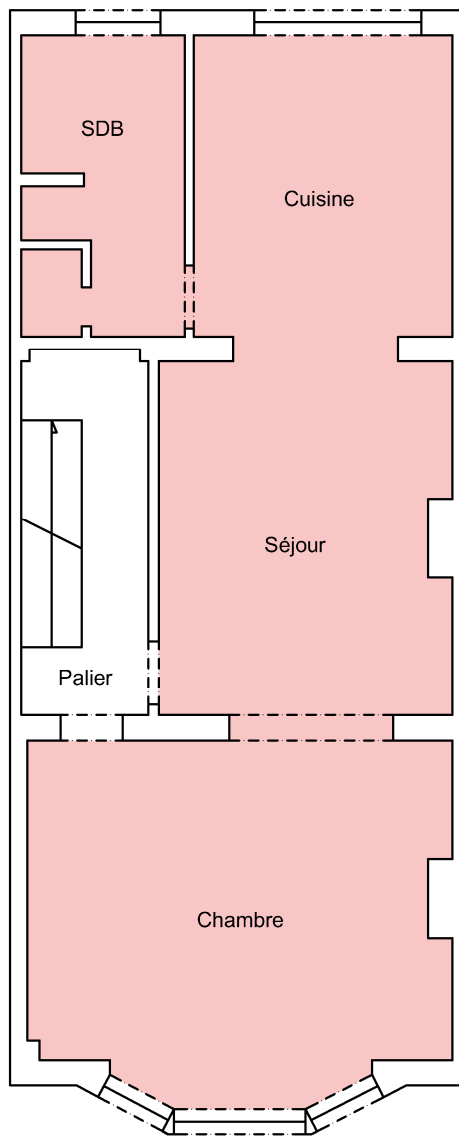
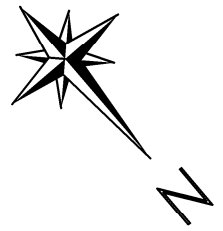


Avenue Félix Marchal

<p>Date : 15/01/2025</p>	<p>Avenue Félix Marchal, 19 à 1030 Schaerbeek Cadastré sous SCHAERBEEK, 5ème Division, Section C, N°65 M 2</p>	<p>LEBRUN Nicolas Géomètre-Expert - GEO14/1282 Rue Pierre de Puysseleer, 86 - 1180 Bruxelles Tel : 0486/03.06.67 - email : infogeoexpert@gmail.com</p>
<p>Echelle : 1/100 A4</p>	<p>Plan N°2 - Niveau : Rez-de-chaussée</p> <p><small>Les plans ont été effectués, à titre schématique, pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Le plan de la parcelle est donné à titre indicatif, sur base cadastrale et sans reconnaissance des limites voisines et ne vaut pas plan d'alignement avec la voirie. Les plans sont réalisés suivant la situation de fait ; à la demande du requérant et sous son unique responsabilité. L'affectation des locaux est celle au jour de la visite, données à titre indicatif et sans reconnaissance préjudiciable. Le présent plan est valable sous réserve des éventuelles autorisations urbanistiques et de fait du SIAMU à obtenir au préalable.</small></p>	

Parties communes




Parties privatives au LOT 2 (S.N.S.)

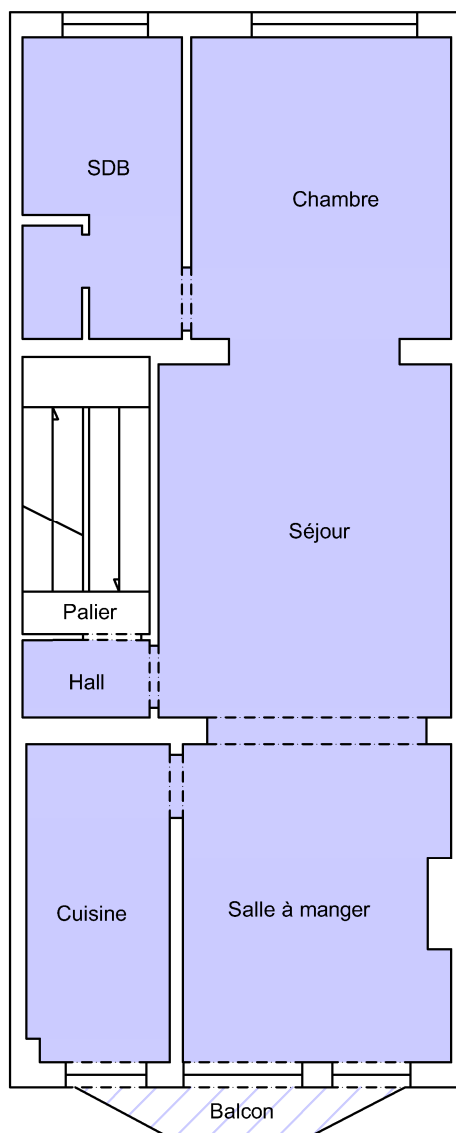
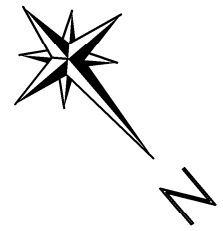


Echelle 1/100



Date : 15/01/2025	Avenue Félix Marchal, 19 à 1030 Schaerbeek Cadastré sous SCHAERBEEK, 5ème Division, Section C, N°65 M 2	LEBRUN Nicolas Géomètre-Expert - GEO14/1282 Rue Pierre de Puysseleer, 86 - 1180 Bruxelles Tel : 0486/03.06.67 - email : infogeoexpert@gmail.com
Echelle : 1/100 A4	Plan N°3 - Niveau : Premier étage <small>Les plans ont été effectués, à titre schématique, pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Le plan de la parcelle est donné à titre indicatif, sur base cadastrale et sans reconnaissance des limites voisines et ne vaut pas plan d'alignement avec la voirie. Les plans sont réalisés suivant la situation de fait ; à la demande du requérant et sous son unique responsabilité. L'affectation des locaux est celle au jour de la visite, données à titre indicatif et sans reconnaissance préjudiciable. Le présent plan est valable sous réserve des éventuelles autorisations urbanistiques et de l'avis du SIAMU à obtenir au préalable.</small>	




-  Parties communes
-  Parties privatives au LOT 3 (S.N.S.)
-  Parties communes à jouissance exclusive au LOT 3 (S.N.S.)

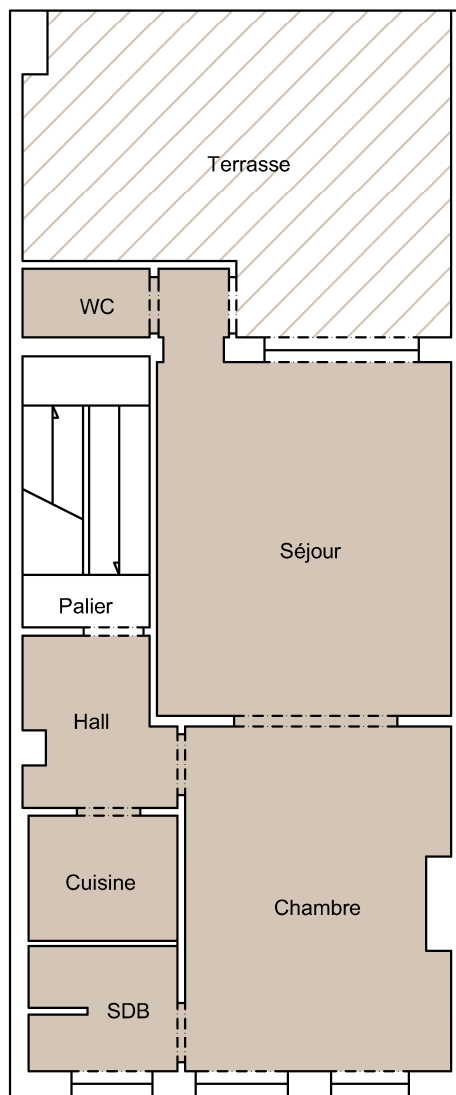
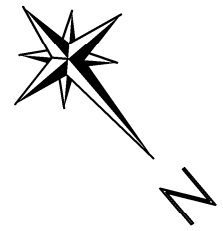


**Echelle 1/100**



<p>Date : 15/01/2025</p>	<p>Avenue Félix Marchal, 19 à 1030 Schaerbeek Cadastré sous SCHAERBEEK, 5ème Division, Section C, N°65 M 2</p>	<p>LEBRUN Nicolas Géomètre-Expert - GEO14/1282 Rue Pierre de Puysseleer, 86 - 1180 Bruxelles Tel : 0486/03.06.67 - email : infogeoexpert@gmail.com</p>
<p>Echelle : 1/100 A4</p>	<p>Plan N°4 - Niveau : Deuxième étage</p> <p><small>Les plans ont été effectués, à titre schématique, pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Le plan de la parcelle est donné à titre indicatif, sur base cadastrale et sans reconnaissance des limites voisines et ne vaut pas plan d'alignement avec la voirie. Les plans sont réalisés suivant la situation de fait ; à la demande du requérant et sous son unique responsabilité. L'affectation des locaux est celle au jour de la visite, données à titre indicatif et sans reconnaissance préjudiciable. Le présent plan est valable sous réserve des éventuelles autorisations urbanistiques et de l'avis du SIAMU à obtenir au préalable.</small></p>	

-  Parties communes
-  Parties privatives au LOT 4 (S.N.S.)
-  Parties communes à jouissance exclusive au LOT 4 (S.N.S.)



**Echelle 1/100**



Date : 15/01/2025	Avenue Félix Marchal, 19 à 1030 Schaerbeek Cadastré sous SCHAERBEEK, 5ème Division, Section C, N°65 M 2	LEBRUN Nicolas Géomètre-Expert - GEO14/1282 Rue Pierre de Puysseleer, 86 - 1180 Bruxelles Tel : 0486/03.06.67 - email : infogeoexpert@gmail.com
Echelle : 1/100 A4	Plan N°5 - Niveau : Troisième étage <small>Les plans ont été effectués, à titre schématique, pour la réalisation de l'acte de base et ne pourront en aucun cas être utilisés à d'autres fins. Le plan de la parcelle est donné à titre indicatif, sur base cadastrale et sans reconnaissance des limites voisines et ne vaut pas plan d'alignement avec la voirie. Les plans sont réalisés suivant la situation de fait ; à la demande du requérant et sous son unique responsabilité. L'affectation des locaux est celle au jour de la visite, données à titre indicatif et sans reconnaissance préjudiciable. Le présent plan est valable sous réserve des éventuelles autorisations urbanistiques et de l'avis du SIAMU à obtenir au préalable.</small>	